**Cyclomoteurs et motocycles, des rejets de polluants en baisse, désormais proche de ceux des voitures**

**30/06/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**Depuis 2000, l'ADEME évalue les émissions de polluants et les rejets de gaz à effet de serre des deux-roues motorisés. En raison d'un parc majoritairement non catalysé, les contributions aux émissions de polluants de ces véhicules s'élèvent à plus de 10 % des émissions totales du secteur des transports individuels, alors qu'ils ne représentent que 1 % des consommations d'énergie de ce secteur. Les derniers tests montrent des progrès significatifs. Cependant, des efforts importants restent à faire pour les émissions de CO2.**

Des résultats encourageants sur la réduction des émissions des polluants?

En 2001, la première évaluation de l'ADEME avait montré qu'un cyclomoteur ou un motocycle émettait 4 à 10 fois plus de polluants au kilomètre qu'une voiture catalysée. Grâce aux normes européennes imposées aux constructeurs (Euro1 en 2000 et Euro2 en 2004), les deux-roues motorisés de dernière génération ont fait des progrès significatifs. Leurs performances environnementales en matière d'impact sur l'air et la santé se rapprochent désormais de celles des automobiles !   
En raison d'un parc majoritairement non catalysé, les contributions des deux-roues motorisés aux émissions de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC) représentent aujourd'hui respectivement 10 et 13 % des émissions totales du secteur des transports individuels. Le renouvellement du parc dans les villes devrait sensiblement améliorer la situation : un scooter mis sur le marché aujourd'hui émet en moyenne 6 fois moins de polluants qu'un scooter de l'année 2000 !

?mais des progrès restent à faire sur les émissions de CO2?

 Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) des deux-roues neufs sont heureusement inférieures à celles des meilleures voitures pour les cyclomoteurs dépollués (50 à 80 g/km) et les 125 cm3 (80 à 100 g/km) mais les marges de progression demeurent importantes.   
Quant aux niveaux des rejets des plus fortes cylindrées, ils se situent en dessous des performances attendues, avec un résultat décevant de 115 g/km pour les 400 cm3 et de 160 g/km pour les 600 et 900 cm3 . Rappelons que la moyenne des émissions de CO2 des voitures vendues en 2004, toutes gammes confondues, s'élève à 153 g/km !

?et halte au débridage !

Les essais de débridage effectués par l'ADEME sur les deux-roues dépollués montrent, au-delà de l'insupportable nuisance sonore, une très alarmante dégradation des performances environnementales. Cela devrait conduire à améliorer l'inviolabilité des systèmes et à renforcer les contrôles, afin de mettre fin aux dangereuses opérations de débridage des scooters, opérations régulièrement effectuées par les jeunes, malgré les interdictions réglementaires. C'est une mesure nécessaire pour la sécurité en "deux-roues", la qualité de l'air et l'environnement sonore !

**Contact**

* Relations Presse ADEME

Golin Harris  
[Cécile Lardillon, Coralie Ménard, Natacha Minier](mailto:servicedepresseademe@golinharris.com)Tél. : 01 40 41 55 01